

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2015201611555

Session / zitting :

20152016 (SO)

20152016 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 24/08/2016

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
17 Staatssecretaris Asiel, Migratie en Administratieve Vereenvoudiging Secrétaire d'État Asile, Migration et Simplification administrative	809	07/10/2016

L'ouverture de nouvelles places en centre fermé.

Dans le cadre de la stratégie d'encadrement des personnes en situation irrégulière sur le territoire belge, vous avez récemment fait part de votre intention d'augmenter prochainement notre capacité d'accueil en centre fermé. Ainsi, aux 600 places actuellement disponibles sur le territoire, vos services envisageraient la possibilité d'en adjoindre 1.000 supplémentaires.

Pour ce faire, plusieurs pistes auraient été évoquées par votre administration, telles que la possibilité de convertir certains centres ouverts en centres fermés, ou encore de recourir à la location de places dans des centres néerlandais.

1. Vos services disposent-ils d'une estimation du nombre de personnes actuellement en situation irrégulière sur le territoire belge? Si oui, quel est-elle?
2. La possibilité de transformer certains centres ouverts en centres fermés est-elle actuellement à l'étude au sein de vos services? Une liste de centres potentiellement adaptés à une telle conversion a-t-elle déjà été établie? Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser quels centres seraient concernés?
3. Confirmez-vous que la possibilité de louer des places dans des centres auprès de nos pays voisins est une piste crédible à l'augmentation du nombre de places en centre fermé? D'autres pistes sont-elles par ailleurs envisagées par vos services? Si oui, lesquelles?
4. À quelle date estimez-vous effective la création d'un millier de places supplémentaires en centre fermé?

L'Honorable Membre trouvera ci-après la réponse à sa question.

1

Nous ne sommes pas en mesure de procéder à une estimation du nombre de personnes en séjour illégal sur le territoire belge, dès lors que l'Office des Etrangers ne dispose pas de statistiques en la matière.

2 – 4

Il est possible de créer 699 nouvelles places dans les centres fermés existants. Pour ce faire, du personnel supplémentaire doit être engagé et les travaux d'infrastructures en cours doivent être achevés.

Une nouvelle augmentation du nombre de places devra se faire en dehors des centres existants. Cela prendra toutefois davantage de temps. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude.